

Journée d'audience à la cour d'appel d'AIX en PROVENCE
Journée internationale des victimes des maladies professionnelles
Journée de mobilisation contre la loi « EL-KHOMERI » :

Le 28 avril 2016 restera dans l'histoire des luttes des victimes de l'amiante en PACA

Finis les manifs confinées devant la cour d'appel, perdue dans la ZAC des « Milles ». Cette fois, les victimes de l'amiante de la région PACA ont voulu marquer un grand coup. Elles se sont affichées au cœur d'Aix-en-Provence, à la Rotonde, et en pleine heure de pointe

Elles dénonçaient, dans un tract distribué hier matin sur le Cours Mirabeau où se tenait le marché, comme aux automobilistes circulant autour de la fontaine, une baisse des indemnités de leurs préjudices consécutifs à leurs expositions aux poussières d'amiante : *"Dans un contexte économique et social marqué du sceau de l'austérité, la cour d'appel d'Aix, dans le sillage du TASS de Marseille vient de créer plusieurs précédents. Alors qu'il y a quelques années encore, grâce à la mobilisation des victimes, le montant des indemnités était de 38 000€ pour les plaques pleurales depuis, il n'a cessé de dégringoler.*

En fin 2015, le TASS de Marseille a considéré que cette maladie ne justifiait pas une indemnisation. Plus aucun dommage et intérêt n'a été accordé."

Après les distributions de tracts réalisés non seulement par les militants associatifs mais aussi par des malades et simples manifestants, un cortège s'est formé pour tout d'abord tourner autour de la rotonde, et prendre ensuite la direction du palais de justice pour une prise de parole qui clôtura la matinée.

Une matinée très revendicative qui s'est inscrite pleinement dans la journée internationale des victimes de maladies professionnelles et celle contre la loi EL-KOMERI, marquée par des grèves et des manifestations partout en France.

De l'avis de nombreux participants, cette journée restera marquée dans les mémoires, autant du point de vue du nombre de manifestants estimé par la presse locale à plus de 400 (mais on peut toujours faire mieux) que de l'organisation de cette initiative qui est à mettre à l'actif du collectif régional PACA, grand Sud/Est.

Agir collectivement en région, en appui et en convergence avec nos avocats qui plaident nos causes devant les juridictions : Voilà ce qu'il convient de développer partout.....si nous ne voulons pas tout perdre mais au contraire enregistrer de nouveaux « conquis » sociaux !

Le 28 avril 2016, ne restera donc pas sans lendemains.

Jean Herquin
Président de l'ASAVA